

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 février 2021 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Excusés : Claude CHANEL – Bernard DESLOIR

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17/12/2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	NEEL Mickaël et Denise (maison) – CREUZET David et Céline (maison) - BONNEFOND Jean-Paul et Anne. (maison) – GAUTHIER F./DUCREUX K. (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	ROUSSON Jean-Marc : extension garage et clôture GROS Christian : terrasse DUPUY Daniel : isolation par l'extérieur CHOUVENC Marc : création garage
Déclarations préalables en cours	CIPRIANO Aline : piscine hors sol SANCHEZ Claire : isolation par l'extérieur LEROI Cyrille : piscine CHEVAL C./GIRARD O./ changement de destination BROSSAT Mikaël : pergola toiture en panneaux photovoltaïques
Permis accordés ou tacites	HARSCOET Xavier : piscine et pool-house JEAN Luc : bureau COPPERE : extension maison, garage et piscine BRASSARD Elodie : modification PC extension maison
Permis en cours	VALETTE J./CAPOTE S. : maison individuelle

VENTE PARCELLE DE TERRAIN A LA SCI AMMA

Le Conseil approuve la vente à la SCI AmMa20, de la parcelle cadastrée B2363, d'une contenance de 502 M², au prix de 50€ le M² (soit un montant total de 25.100 €).

Mesdames Maryline PERONNET et Amandine VALLEE, co-gérantes de la SCI, pourront ainsi mener à bien leur projet de création d'un cabinet de kinésithérapie, sur le site de l'ancienne usine Deyme.

DECISION SUR IMPUTATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES DEPENSES DE FAIBLE VALEUR

M. le Maire rappelle que les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la nomenclature des biens définie par l'arrêté du 26.10.2001. Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste peut être complétée chaque année, par l'assemblée délibérante. L'imputation en section d'investissement permet alors de bénéficier d'un remboursement de TVA. Le Conseil approuve la liste complémentaire 2021 proposée par M. le Maire.

GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE ET GAZ AVEC LE SIEL : CHOIX ENERGIE VERTE

Pour rappel, la commune de Rozier en Donzy adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire et participe aux marchés d'achat groupés de gaz et d'électricité ; ces marchés se terminent respectivement les 30/06/2021 et 31/12/2021 et le SIEL doit les renouveler pour une période de trois ans. Le SIEL-TE Loire propose d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupés d'électricité et gaz. Pour chacun des points de livraisons, la commune doit décider le pourcentage d'énergie verte qu'elle souhaite appliquer, sur une échelle de 0 à 100%.

Après analyse, il ressort que l'incidence sur le coût reste très limitée pour les contrats d'électricité mais qu'elle est beaucoup plus importante sur les contrats gaz. Le choix du Conseil est donc le suivant : part énergie verte égale à 100% pour les contrats d'électricité et 0% pour les contrats gaz.

CCFE : MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération en date du 16/12/2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est a modifié les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est. Cette modification a été rendue nécessaire afin de prendre en compte les conséquences induites et découlant des dispositions législatives et réglementaires de la loi du 27/12/2019 qui supprime la catégorie des compétences optionnelles.

Le Conseil accueille favorablement cette décision.

CCFE TOURISME : CONVENTIONS PROJET CREATION SENTIERS GRP TERRE DE TISSEURS EN FOREZ

Pour rappel, l'office de tourisme Forez-Est projette, en tant que maître d'ouvrage, de concevoir un parcours itinérant de 145 km au cœur de Forez-Est appelé GRP terre de tisseurs en Forez.

Dans le cadre de ce projet, une convention est nécessaire entre l'office de tourisme de Forez-Est, le Comité FFRandonnée Loire et la Commune de Rozier en Donzy, pour fixer les rôles et responsabilités de chacune des parties.

- L'office de tourisme est chargé de la mise en place et du respect de la réglementation, de la sécurité des promeneurs...etc...
- Le comité FFRandonnée Loire est chargé du balisage (mise en place et entretien
- La Commune de Rozier est chargée de l'entretien de l'itinéraire GRP défini sur son territoire

L'itinéraire du GRP emprunte principalement les chemins ou routes de la commune ainsi que les parcelles en sa possession ; mais il traverse également quelques parcelles privées.

Aussi, il est nécessaire d'établir également des conventions ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles chaque propriétaire autorise le passage dans une partie de sa ou ses parcelles.

Le Conseil approuve les projets de conventions.

SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil décide de souscrire auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie d'une durée de 7 mois, d'un montant de 100.000 €, destinée à faciliter l'exécution budgétaire (dans l'attente du versement des subventions en cours).

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS :

Personnel : recrutement au 1^{er} mars d'un nouvel agent, sur un contrat de 22 heures hebdo, dans le cadre d'une nouvelle organisation du service administratif (en prévision de la diminution du temps de travail de la secrétaire de Mairie dès avril et de son départ en retraite à la fin de l'année)

Conseil Municipal Enfants : accueil début mars de la Commune de Saint-Barthélémy-Lestra, désireuse de mettre en place un Conseil Municipal Enfants.

Communication : M. le Maire remercie la commission pour la réalisation du bulletin municipal. Proposition de mise à disposition de l'application illiwap (outil de communication) par la CCFE.

Finances : chaque commission est invitée à prévoir ses investissements pour le budget 2021, et de planifier également ses projets sur la durée du mandat.

Ecole : Covid : nouveau protocole sanitaire à mettre en place après les vacances de février. Installation d'un distributeur de torchons lavables (contrat avec un prestataire pour l'entretien de ce linge) – installation chauffe-eau supplémentaire.

Culture : la bibliothèque a ré-ouvert début janvier dans les nouveaux locaux.

Divers :

CCFE : en vue d'établir un état des lieux de la culture sur son territoire, Forez-Est souhaite qu'un référent culture soit désigné dans chacune des communes membres. Mme Peggy DUTEL est volontaire (M. Johan FORISSIER viendra en soutien, si nécessaire ponctuellement).

La séance est levée à 21H35